

TOURISME & HANDICAP

Le contexte

Le Comité Départemental du Tourisme, outil technique du Conseil Général de l'Aude en matière de développement touristique, anime et coordonne depuis plusieurs années la marque *Tourisme & Handicap* afin de faire de l'Aude Pays Cathare, une terre d'accueil pour Tous.

Mise en place dans le département en 2003, la marque nationale Tourisme et Handicap a accompagné les professionnels du tourisme dans une démarche d'aménagement et d'accueil intégrant les besoins spécifiques des personnes handicapées.

La politique d'accessibilité menée par le Comité Départemental du Tourisme en collaboration avec les partenaires touristiques (*les Pays audois, les offices de tourisme, les CCI, les Gites de France, Clévacances, Marque Pays Cathare, Logis de France, ASPC...*) et les associations départementales (Handisport, APF, ELAN ...) intègre toute les étapes du processus, depuis l'adaptation de l'offre jusqu'à sa promotion (site web, édition, salons).

Aujourd'hui, l'Aude, Pays Cathare est à même de proposer 85 établissements touristiques offrant une prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées, et ce, grâce à l'engagement volontaire des professionnels.

L'Aude, Pays Cathare dispose de toute une gamme d'hébergements sous label (*hôtels, meublés de tourisme, campings, chambres d'hôtes, hébergements collectifs...*) mais aussi de toute une palette d'activités et de visites (*musées, restaurants, parcs à thèmes, croisières, caveaux de dégustation...*).

La marque a permis de favoriser l'émergence de produits et de services touristiques de qualité adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées offrant par là même une réelle possibilité de choix d'activité, de visite ou de séjour. Individuels, familles et amis peuvent ainsi se retrouver et découvrir, ensemble, l'Aude, Pays Cathare accessible.

Cette démarche, s'est concrétisée par :

- L'édition de documents techniques (guides en aménagement, mémento de l'accueil touristique en Langue des Signes...)

- L'édition d'une brochure promotionnelle disponible auprès du CDT de l'Aude et des Offices de Tourisme. Elle peut également être téléchargée sur le site www.audetourisme.com.

Le site internet propose, par ailleurs, une présentation de l'Aude, Pays Cathare en Langue des Signes Française.

- La mise en place multiples actions de promotion et d'animation du réseau (salons, jeux concours, web marketing, partenariats presse, Journées Tourisme & Handicaps...) et de sensibilisation (ateliers Langue des Signes, formations, tables rondes...)

DESTINATION POUR TOUS

Le contexte

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale et Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme lancent une phase d'expérimentation pour favoriser l'accès aux vacances des personnes handicapées dans le cadre du label « Destination pour tous ». Ce label valorise les territoires proposant une offre globale intégrant à un projet touristique à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres services de la vie quotidienne.

Le nouveau label « Destination pour tous » vient compléter le label « Tourisme & Handicap » créé en 2001 qui permet d'identifier les structures qui garantissent un accueil et des prestations adaptées aux besoins des personnes handicapées.

Avant de procéder au déploiement de ce label, les ministres ont décidé de désigner des territoires pilotes afin de tester les critères de ce nouveau label. Un appel à candidatures national a été lancé le 22 septembre dernier. Vingt-et-un territoires, engagés dans des démarches de tourisme adapté, ont fait acte de candidature. La Commission nationale du label s'est réunie le 26 novembre afin d'examiner les candidatures reçues et proposer une liste de territoires de nature différente (littoral/campagne/urbain) au sein desquels l'expérimentation pourrait être menée.

Les ministres ont retenu pour cette phase expérimentale, les territoires suivants :

- Angers (Région : Pays de la Loire – Département : Maine-et-Loire)
- Balaruc-les-Bains (Région : Languedoc-Roussillon – Département : Hérault)
- Bordeaux (Région : Aquitaine – Département : Gironde)
- Parc naturel régional du Morvan (Région : Bourgogne - Départements : Côte-d'Or/ Nièvre /Saône-et-Loire /Yonne)
- **Aude, Pays Cathare : Canal du Midi et de la Robine**
- Saint-Gilles Croix de Vie (Région : Pays de la Loire - Département : Vendée)

A noter que deux territoires retenus sont situés en région Languedoc-Roussillon.

L'expérimentation engagée aujourd'hui va être menée sur une période de six mois afin de pouvoir procéder au déploiement du label dès le deuxième semestre 2011.

LE CHOIX DU CANAL DU MIDI ET DE LA ROBINE -DESTINATION POUR TOUS

La destination pour Tous « Canal du Midi et de la Robine » s'est révélée part elle-même via le géo positionnement des structures labélisées et surtout par l'intérêt suscité auprès des personnes handicapées lors des salons spécialisés (*Autonomic Toulouse /Paris / Marseille et Autonomie Liège*)

Ainsi, après la phase première d'identification et d'accompagnement des structures accessibles vers le label, le CDT souhaite diversifier l'offre spécialisée, afin d'offrir aux personnes en situation de handicap la liberté du choix sur une destination appropriée. Ce travail prend également en compte les prestations intermédiaires, notamment en matière de transport (Service transport du Conseil Général, SNCF, transports publics locaux, taxis, voirie) et de services de la vie quotidienne (recensement des commerces accessibles, services de soin et d'accompagnement...)

A la croisée de la demande des clientèles et de celle des professionnels du tourisme et conscient du potentiel de l'itinéraire « Canal du Midi et de la Robine » pour offrir aux vacanciers en situation de handicap une véritable offre adaptée, le Comité Départemental du Tourisme de l'Aude saisi tout l'intérêt du label « DESTINATION POUR TOUS » pour promouvoir la mise en accessibilité de l'ensemble des équipements et prestations touristiques.

Cette démarche ne saurait se concevoir sans un travail avec les collectivités locales et leurs groupements mais aussi sans un partenariat étroit entre les fédérations touristiques, culturelles et sportives et les associations spécialisées.